

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de CHANTEIX, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean MOUZAT, Maire.

Présents : Jean MOUZAT - Françoise SERRE - Christophe BOURDET - Marcel GUINDRE - Isabelle BAUDRY - Thierry LANNES - Julien BARATAUD - Jean-Marc SIMONEAU - Valérie BOUCHAREL - Evelyne LAVENU - Carla AFONSO DA CRUZ - Jean-Pierre VERGNE - Jean-François POUMIER

Excusés représentés : Catherine VIDAL représentée par Françoise SERRE

Excusés non représentés : Eric LIVET

Thierry LANNES est désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 11 octobre 2024

**Délibération 01102024****Colis repas de fin d'année**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reconduction de distribution de colis repas de fin d'année pour les personnes de 70 ans et plus en 2024. Il précise que, cette année encore, il n'y a pas eu de repas du 14 juillet.

Monsieur le Maire a fait établir un devis par La Maison Jacquet qui propose un repas au prix unitaire de 26.70 €. Ce repas sera proposé au prix de 25.00 € pour les aidants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **RECONDUIT** l'opération de distribution de colis repas de Noël aux habitants de 70 ans et plus en 2024.
- **VALIDE** le devis proposé par La Maison Jacquet.

Membres présents : 13

Membres absents : 2

Votants : 13

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le Représentant de l'Etat et sa publication.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean MOUZAT



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de TULLE et publication ou modification

Publié le 18/10/2024

Transmis au représentant de l'Etat le 16/10/2024